

Financière Outremont invite les actionnaires de Transat à appuyer un changement plus que nécessaire au conseil d'administration

- Déçue qu'après des mois de négociations de bonne foi visant à revitaliser Transat, le conseil d'administration ait joué la montre et n'ait offert que des gestes symboliques plutôt qu'un vrai changement
- Financière Outremont ne se retire pas; demeure profondément engagée dans le succès de Transat; croit que de véritables progrès nécessitent un changement au conseil pour que cesse cette posture d'apathie.
- Le conseil sait qu'il n'échappera pas à la vigilance des actionnaires; il sera tenu responsable de la performance de la Société.
- Demande aux actionnaires de voter POUR les trois candidats hautement qualifiés de Financière Outremont.

MONTREAL, le 19 février 2026 /CNW/ — Financière Outremont Inc. (« Financière Outremont »), une société d'investissement détenue par M. Pierre Karl Péladeau, le deuxième actionnaire en importance avec un investissement représentant environ 9,5 % de l'intérêt économique et des droits de vote dans Transat A.T. Inc. (« Transat » ou la « Société »), annonce que, malgré des mois de négociations de bonne foi avec le conseil d'administration (le « conseil ») et en collaboration avec d'autres actionnaires, elle n'est pas parvenue à conclure une entente satisfaisante qui permettrait de recapitaliser, de revitaliser et de repositionner Transat sur la voie de la croissance. « Il semble que le conseil soit davantage préoccupé par le maintien du statu quo et les sensibilités de chacun que par un véritable engagement pour un changement significatif », a déclaré M. Péladeau, au nom de Financière Outremont Inc. « Nous avons mené des négociations continues pour trouver une solution qui apporte le capital humain et financier nécessaire afin d'éviter les coûts et les distractions d'une assemblée des actionnaires contestée. Bien que nous reconnaissons certains changements cosmétiques proposés, comme la réduction de la taille du conseil, il subsiste un manque de passion et d'engagement pour se concentrer sur ce qui sera nécessaire pour redresser Transat. Nous en concluons que seule l'élection de nos candidats permettra un changement aux impacts réels. », a-t-il poursuivi.

Les actionnaires se rappelleront assurément la sous-performance significative de Transat par rapport à ses pairs sur pratiquement tous les indicateurs clés de performance du secteur aérien, sous la surveillance du conseil. Au cours des cinq dernières années, les actions de Transat ont chuté de 56 % tandis que celles de ses pairs ont progressé de 35 %, et l'indice S&P/TSX composé a progressé de 79 % sur la même période. La Société a constamment sous-performé, affichant les marges les plus faibles parmi ses pairs et générant des flux de trésorerie disponibles négatifs au cours de quatre des cinq dernières années. Voilà l'essence même de la proposition d'actionnaire et des mises en candidature de Financière Outremont en vue de l'assemblée des actionnaires du 10 mars 2026. Au cœur de l'argumentaire de Financière Outremont pour le changement se trouve le besoin urgent de nouveaux capitaux et une concentration sans faille sur l'accélération des initiatives de croissance. Malheureusement, il semblerait que le conseil soit désireux d'accéder aux capitaux de Financière Outremont, mais souhaite imposer des contraintes onéreuses sur sa représentation au sein du conseil et, par extension, sur la surveillance de l'affectation des capitaux. Plus important encore, une représentation minoritaire au sein d'un conseil qui manque de zèle pour redresser Transat constituerait un gaspillage du temps et des talents de nos candidats. En conséquence,

Financière Outremont demande aux actionnaires de voter POUR ses trois candidats administrateurs hautement qualifiés et expérimentés en utilisant le formulaire de procuration de la direction. Nos trois candidats sont :

- **André Brosseau.** André Brosseau est vice-président du conseil de Québecor. Il est également président du conseil et chef de la direction de Du Musée Investments Inc. (anciennement Avenue Capital Markets BNB Inc.), un bureau de gestion du patrimoine avec des investissements privés au Canada, aux États-Unis et au Brésil qu'il a fondé en 2010. Il est aussi vice-président et propriétaire de Quintess (anciennement Grupo Cimcorp Brazil), une entreprise de technologies de l'information spécialisée dans la transformation numérique et la gestion d'infrastructures de télécommunications comptant plus de 3 000 employés. Jusqu'à la vente de la société à l'été 2021, il a été administrateur, président du comité d'audit et président du comité de rémunération de DMD Digital Health Connections Group Inc., une société dont il était l'un des cinq fondateurs, qui fournit des solutions numériques aux entreprises pharmaceutiques. André Brosseau a été président de Blackmont Capital Markets à Toronto jusqu'en juin 2009, puis a occupé le poste de président des marchés de capitaux du Québec jusqu'en mai 2010. De 1994 à 2007, il a occupé divers postes de direction chez CIBC, principalement à Toronto. Il a notamment été coresponsable des actions au comptant canadiennes et des actions au comptant mondiales chez CIBC World Markets Inc., ainsi que membre du comité de direction. M. Brosseau est membre du conseil d'Alithya Group inc. depuis septembre 2022. Il est également vice-président du conseil de Québecor Média inc. (« QMI ») et administrateur de Vidéotron ltée (« Vidéotron »). Il est aussi membre du comité d'audit et de gestion des risques de Québecor inc. (« QI »), de QMI et de Vidéotron, président du comité de direction de QMI et membre du comité des ressources humaines et de gouvernance d'entreprise de QMI et de QI. André Brosseau apporte une expérience précieuse en matière de restructuration et de redressement, de commercialisation, de marchés des capitaux et de levée de fonds. André Brosseau possède un réseau étendu dans le secteur aérien et a fait ses preuves dans la création de valeur pour les actionnaires.
- **Jean-Marc Léger** est un économiste qui a fondé Léger en 1986 avec son père, Marcel Léger. Sous sa direction, l'entreprise est devenue la plus grande société de recherche sur les marchés et d'analyse appartenant à des intérêts canadiens, avec plus de 300 employés dans ses huit bureaux au Canada (Montréal, Québec, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Calgary et Vancouver) et aux États-Unis (New York). Ces dernières années, la société a effectué un virage technologique majeur avec plus d'une douzaine d'acquisitions (dont Ressac, une agence numérique), la création de la division Léger Analytics (LEA) et le développement du plus grand panel propriétaire au Canada, Léger Opinion (LEO). Jean-Marc Léger a également fondé WIN (le Worldwide Independent Network), qui regroupe les plus grandes firmes indépendantes de sondage et de recherche sur les marchés dans 75 pays. Il a été président de WIN de 2010 à 2016. Jean-Marc Léger a successivement été président du conseil d'administration de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), du Publicité-Club de Montréal, de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM) et de TVA. Actuellement, il est membre du conseil du Pôle D de HEC Montréal, du Conseil canadien de la recherche sur les consommateurs (CRIC) et de l'organisme communautaire Capsana. Il est reconnu comme le principal expert canadien en comportement des consommateurs et en analyse des générations. Il est également l'auteur du best-seller *Le Code Québec*, et producteur de la série *Le Code Québec* sur Télé-Québec et du balado *Le Code Québec* sur TVA+. Il est collaborateur régulier de *La Presse canadienne*, du *Journal de Montréal*, du *Devoir*, du *National Post*, de TVA et de *The Atlantic*. Jean-Marc Léger a conseillé de nombreux premiers ministres.

et chefs d'entreprise au Québec, au Canada et à l'étranger, notamment en France, au Gabon et au Maroc. Son expertise est parfaitement adaptée à une industrie axée sur l'expérience client comme celle d'une compagnie aérienne. Il possède une expérience précieuse en technologie et en transformation numérique qui sera essentielle à la modernisation de Transat et à sa capacité à suivre, anticiper et se préparer aux tendances du comportement des consommateurs.

- **Pierre Karl Péladeau.** Dès son jeune âge, Pierre Karl Péladeau a développé un intérêt pour les affaires et pour Québecor, la société fondée par son père en 1965. Après avoir intégré l'organisation en 1985, il a dirigé plusieurs filiales de la société et supervisé une série d'acquisitions qui allaient jouer un rôle déterminant dans l'avenir de Québecor. En 1999, quelques années après le décès de son père, il est devenu président et chef de la direction de Québecor. En 2000, Pierre Karl Péladeau a orienté l'entreprise dans une nouvelle direction en acquérant Vidéotron et le Groupe TVA, faisant de Québecor un joueur majeur de la nouvelle économie au Canada et illustrant l'engagement d'un entrepreneur chevronné doté d'un long bilan de création d'emplois et de croissance économique au Québec. Sous la direction visionnaire de Pierre Karl Péladeau, Vidéotron est devenu un moteur économique et un acteur clé du marché canadien des télécommunications grâce à des investissements de plusieurs milliards de dollars dans le développement d'infrastructures de classe mondiale. En avril 2023, après de longues négociations, Pierre Karl Péladeau a finalisé l'acquisition de Freedom Mobile, un opérateur exerçant principalement en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario, pour amorcer l'expansion de Québecor hors du Québec. La combinaison de Vidéotron et de Freedom a créé un quatrième fournisseur national de services sans fil fort et concurrentiel, au bénéfice des consommateurs canadiens. Ardent défenseur des sièges sociaux québécois, Pierre Karl Péladeau a toujours fait un point d'honneur de préserver les racines locales des entreprises qu'il dirige, y voyant une nécessité économique fondamentale qui va au-delà de la simple fierté. Cette philosophie d'affaires se traduit par une stratégie d'investissement à long terme qui garantit que le capital généré est systématiquement réinvesti dans l'économie québécoise. Tout récemment, Québecor a été nommée parmi les « mégastars de 2025 » du Globe and Mail, qui classe les 20 meilleurs titres canadiens en fonction de leur valeur et de leur dynamique. Au cours des 20 dernières années, le cours de l'action de Québecor a progressé de 693 % — un contraste frappant avec la baisse de 86 % du cours de l'action de Transat sur la même période. Son investissement important dans Transat fait de lui le candidat potentiel au conseil le plus motivé de l'histoire récente de Transat. Aucun autre administrateur ne serait plus motivé à voir Transat réussir et créer de la valeur, non seulement pour les actionnaires, mais aussi pour le Québec et le Canada en créant des emplois et en sauvant une marque très reconnue pour la transformer en une compagnie aérienne compétitive et respectée, dont le siège social est au Québec.

Tout actionnaire ayant besoin d'aide pour son vote peut contacter Advisense Partners au numéro sans frais 1.866.779.9107 ou, hors Amérique du Nord (en appel à frais virés), au 1.437.782.6693, ou par courriel à engage@advisensepartners.com.

Financière Outremont croit au potentiel de Transat, demeure engagée dans son succès et reste prête à mobiliser son capital humain et financier à cette fin. Nous avons besoin de votre soutien pour mettre en œuvre un changement significatif — cela ne se produira PAS avec le conseil sortant. Votez pour un changement réel et éliminez les candidats suivants :

- **POUR André Brosseau**
- **POUR Jean-Marc Léger**
- **POUR Pierre Karl Péladeau**

Information à l'appui de la sollicitation par voie de communication publique

Les informations suivantes sont fournies conformément aux lois applicables en matière de droit des sociétés et de valeurs mobilières relatives aux sollicitations par voie de communication publique. Financière Outremont se fonde sur l'exemption prévue aux articles 9.2(4) et 9.2(6) du Règlement 51-102 — Obligations d'information continue et à l'article 150(1.2) de la Loi canadienne sur les sociétés par actions pour effectuer cette sollicitation par voie de communication publique.

Financière Outremont entend solliciter des procurations conformément à toutes les exigences applicables en matière de valeurs mobilières et de droit des sociétés, dans le cadre de la procédure de sollicitation par voie de communication publique. Le présent communiqué et toute sollicitation effectuée par Financière Outremont avant l'assemblée annuelle et extraordinaire des actionnaires avec droit de vote de Transat prévue le 10 mars 2026 et tout ajournement, report, reprogrammation ou continuation de celle-ci (l'« assemblée ») sont, ou seront, selon le cas, effectués par ou au nom de Financière Outremont et non par ou au nom de la direction de Transat. Financière Outremont entend solliciter des procurations dans le cadre de la procédure de sollicitation par voie de communication publique pour l'élection des candidats actionnaires concernés (définis ci-après), ainsi que pour sa proposition d'actionnaire visant à modifier les statuts constitutifs de Transat (tels que modifiés) afin de fixer à six le nombre d'administrateurs au conseil de Transat (la « **modification des statuts** »).

Financière Outremont peut solliciter des procurations en vertu de l'exemption de communication publique aux exigences de sollicitation en vertu des lois applicables en matière de sociétés et de valeurs mobilières, par voie de communication publique, notamment par voie de communiqués de presse, de discours ou de publications, et par tout autre moyen permis par les lois canadiennes applicables.

Financière Outremont a retenu les services d'Advisense Partners pour agir à titre d'agent de tabulation et pour l'assister dans sa sollicitation et lui fournir certains services-conseils et services connexes. Les responsabilités d'Advisense Partners comprennent, le cas échéant, conseiller Financière Outremont sur les meilleures pratiques de gouvernance, assurer la liaison avec les firmes de conseil en vote, élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication et d'engagement avec les actionnaires, conseiller sur les protocoles d'assemblée et de procuration, ainsi qu'élaborer et mettre en œuvre des stratégies de communication et d'engagement avec les actionnaires. Financière Outremont versera à Advisense Partners des honoraires pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ plus les coûts et dépenses connexes. Tous les coûts engagés pour toute sollicitation seront supportés par Financière Outremont. Toutefois, dans la mesure permise par la loi applicable, Financière Outremont peut demander le remboursement par Transat de ses dépenses engagées en lien avec l'assemblée, notamment les dépenses de sollicitation de procurations et les honoraires juridiques.

Un actionnaire inscrit de Transat qui accorde une procuration peut la révoquer en suivant la procédure décrite sous la rubrique « Modification de votre vote » à la page 9 de la Circulaire d'information de la direction de Transat datée du 9 février 2026 et déposée sous le profil SEDAR+ de Transat le 12 février 2026, laquelle est expressément intégrée par renvoi aux présentes.

L'adresse du siège social de Transat est Place du Parc, 300, rue Léo-Pariseau, Bureau 600, Montréal (Québec), Canada H2X 4C2. Une copie du présent communiqué de presse peut être obtenue sur le profil SEDAR+ de Transat à l'adresse www.sedarplus.ca.

Renseignements sur les candidats actionnaires concernés

Les candidats de Financière Outremont sont André Brosseau, Jean-Marc Léger et Pierre Karl Péladeau (collectivement, les « candidats actionnaires concernés »). Le tableau ci-dessous indique, pour chaque candidat actionnaire concerné, ses nom, province ou État et pays de résidence, son occupation principale, son activité ou emploi au cours des cinq années précédentes, ainsi que le nombre d'actions détenues en propriété effective, ou sur lesquelles il exerce un contrôle ou une direction, directement ou indirectement.

Nom et province ou État, et pays de résidence ¹	Occupation principale au cours des cinq années précédentes ¹	Nombre d'actions à droit de vote variable de catégorie A et d'actions à droit de vote de catégorie B de la Société détenues en propriété effective, ou contrôlées ou dirigées, directement ou indirectement ¹
André Brosseau² Westmount (Québec), Canada	Président et chef de la direction de Du Musée Investments Inc., un bureau de gestion de patrimoine avec des investissements privés au Canada, aux États-Unis et au Brésil (2010 - présent)	Néant
Jean-Marc Léger² Repentigny (Québec), Canada	Chef de la direction de Léger, une société de recherche sur les marchés et d'analyse (1986 - présent)	Néant
Pierre Karl Péladeau² Outremont (Québec), Canada	Président et chef de la direction, Québecor inc., une importante société canadienne de télécommunications et de médias (1999 – présent, sauf de 2013 à 2016)	Actions à droit de vote variable de catégorie A : Néant Actions à droit de vote de catégorie B : 3 832 900

Note :

(1) Les renseignements concernant chaque candidat actionnaire concerné dans ce tableau ont été fournis par le candidat actionnaire concerné applicable.

(2) Aucun des candidats actionnaires concernés n'occupe actuellement de poste au sein de la Société.

(3) M. Péladeau est le propriétaire effectif, ou exerce un contrôle ou une direction, directement ou indirectement, sur Financière Outremont Inc., qui détient 3 832 900 actions à droit de vote de catégorie B.

Conseils d'autres émetteurs assujettis sur lesquels siègent les candidats actionnaires concernés

Candidat	Émetteur
André Brosseau	Alithya Group Inc. (TSX, 2022 – présent); Québecor inc. (TSX, 2016 – présent)
Jean-Marc Léger	Groupe TVA inc. (TSX, 2007 – 2024)
Pierre Karl Péladeau	Alithya Group Inc. (TSX, 2021 – 2022)

Autres renseignements concernant les candidats actionnaires concernés

D'après les informations fournies par chaque candidat actionnaire concerné, chacun des candidats actionnaires concernés est indépendant de la Société.

D'après les informations fournies à Financière Outremont par les candidats actionnaires concernés :

- Aucun des candidats actionnaires concernés : (a) n'est, à la date du présent communiqué, ou n'a été, au cours des 10 années précédant la date du présent communiqué, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société (y compris la Société) qui : (i) a fait l'objet d'une ordonnance d'interdiction d'opérations, d'une ordonnance similaire ou d'une ordonnance refusant à la société concernée l'accès à une exemption prévue par la législation sur les valeurs mobilières, qui était en vigueur pendant une période de plus de 30 jours consécutifs (chacune, une « ordonnance ») et qui a été émise alors que ce candidat actionnaire concerné agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou (ii) a fait l'objet d'une ordonnance émise après que ce candidat actionnaire concerné a cessé d'agir en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui résulte d'un événement survenu alors qu'il agissait en cette qualité; (b) n'est, à la date du présent communiqué, ou n'a été, au cours des 10 années précédant la date du présent communiqué, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Société) qui, alors que ce candidat actionnaire concerné agissait en cette qualité, ou dans l'année suivant la cessation de ses fonctions, a fait faillite, a présenté une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, ou a fait l'objet de procédures, d'arrangements ou de compromis avec des créanciers, ou a eu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic nommé pour détenir ses actifs; ou (c) n'a pas, au cours des 10 années précédant la date du présent communiqué, fait faillite, présenté une proposition en vertu d'une loi sur la faillite ou l'insolvabilité, été assujetti à des procédures, arrangements ou compromis avec des créanciers, ou eu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.
- Aucun des candidats actionnaires concernés (ni aucune société de portefeuille personnelle d'un tel candidat) n'a été assujetti : (a) à des pénalités ou sanctions imposées par un tribunal en rapport avec la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation des valeurs mobilières, ni n'a conclu de convention de règlement avec une autorité de réglementation des valeurs mobilières; ni (b) à d'autres pénalités ou sanctions imposées par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient

vraisemblablement jugées importantes par un porteur de valeurs mobilières raisonnable pour décider s'il convient de voter en faveur d'un candidat actionnaire concerné.

- Sauf indication contraire dans les présentes, aucun des candidats actionnaires concernés ni leurs associés ou sociétés affiliées respectifs ne détient : (a) d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée depuis le début du dernier exercice financier complété de la Société ou dans une opération projetée qui aurait ou pourrait avoir un effet important sur la Société ou sur l'une de ses filiales; ni (b) d'intérêt important, direct ou indirect, par voie de propriété effective de valeurs mobilières ou autrement, dans toute question devant être soumise à l'assemblée, autre que la modification des statuts et l'élection des administrateurs.

À la connaissance de Financière Outremont, ni Financière Outremont, ni ses administrateurs ou dirigeants, ni leurs associés ou sociétés affiliées, ni aucun des candidats actionnaires concernés ni leurs associés ou sociétés affiliées respectifs ne détient : (a) d'intérêt important, direct ou indirect, dans une opération réalisée depuis le début du dernier exercice financier complété de la Société ou dans une opération projetée qui aurait ou pourrait avoir un effet important sur la Société ou sur l'une de ses filiales; ni (b) d'intérêt important, direct ou indirect, par voie de propriété effective de valeurs mobilières ou autrement, dans toute question devant être soumise à l'assemblée, autre que la modification des statuts et l'élection des administrateurs.

Sauf indication contraire dans les présentes, aucun candidat actionnaire concerné n'est une société affiliée ou un associé de Financière Outremont. M. Péladeau est propriétaire de Financière Outremont. M. Brosseau est consultant de Financière Outremont.

Généralités

Les données, informations et opinions contenues ou mentionnées dans les présentes (collectivement, les « informations ») sont fournies à titre d'information générale uniquement aux actionnaires afin de présenter les points de vue de Financière Outremont concernant certains changements que nous demandons à la composition du conseil d'administration de Transat, ainsi que d'autres questions que Financière Outremont considère comme préoccupantes pour les actionnaires. Les informations ne sont pas adaptées aux objectifs de placement spécifiques, à la situation financière, à l'adéquation ou aux besoins particuliers d'une ou de plusieurs personnes spécifiques susceptibles de les recevoir, et ne doivent pas être considérées comme des conseils dans l'évaluation des mérites d'une décision de placement. Les points de vue exprimés dans les informations représentent les points de vue et opinions de Financière Outremont, dont les opinions peuvent changer à tout moment et sont basées sur les analyses de Financière Outremont et de ses conseillers. Sauf indication contraire, les informations ont été tirées ou obtenues de divulgations publiques et de dépôts relatifs à Transat et à d'autres émetteurs que nous considérons comparables à Transat, ainsi que d'autres rapports de tiers. Financière Outremont décline toute obligation de mettre à jour publiquement les informations contenues dans les présentes, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Certaines informations dans le présent communiqué de presse peuvent constituer des « informations prospectives », au sens où ce terme est défini dans la législation canadienne applicable sur les valeurs mobilières, concernant les objectifs, engagements et convictions de Financière Outremont en lien avec Transat, l'impact des candidats actionnaires concernés, s'ils sont élus, et les déclarations concernant le changement et ses moteurs. Toutes les déclarations autres que les déclarations de faits historiques peuvent constituer des informations prospectives. Les informations prospectives sont souvent, mais pas toujours, identifiées par des mots tels que « chercher », « anticiper », « planifier », « continuer », « estimer », « s'attendre », « pouvoir », « vouloir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « avoir l'intention », « pourrait », « devrait », « croire » et des mots ou expressions similaires ou leur forme négative.

Les facteurs importants ou hypothèses appliqués dans la formulation des informations prospectives comprennent, sans s'y limiter, le potentiel de croissance futur de Transat, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie futurs, la performance future et les perspectives et opportunités commerciales de Transat, l'élection des candidats actionnaires concernés, la capacité des candidats actionnaires concernés, s'ils sont élus, à effectuer des changements positifs chez Transat, la réponse à toute demande judiciaire pouvant être faite contre Financière Outremont et son issue, la mise en œuvre et le calendrier de la stratégie commerciale de Transat, ainsi que le maintien du contexte réglementaire général et des conditions économiques actuelles.

Les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse reflètent les hypothèses, convictions, opinions et attentes actuelles raisonnables de Financière Outremont concernant les événements futurs et le rendement opérationnel de Financière Outremont, et ne valent qu'à la date du présent communiqué de presse. Ces informations prospectives sont basées sur les données concurrentielles, financières et économiques disponibles à ce jour et sur les plans d'exploitation, et sont soumises à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire différer sensiblement les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Transat, ou les résultats généraux du secteur, de tout résultat, rendement ou réalisation futur exprimé ou sous-entendu par ces informations prospectives. De nombreux autres facteurs pourraient également faire varier sensiblement les résultats, le rendement ou les réalisations réels de Transat par rapport à ceux exprimés ou inférés dans les présentes, notamment, sans s'y limiter, la possibilité que les avantages anticipés de l'élection des candidats actionnaires concernés ne puissent être pleinement réalisés ou prennent plus de temps que prévu; la capacité de Transat à retenir et recruter du personnel clé et à maintenir ses relations avec ses clients, fournisseurs ou autres partenaires commerciaux à la suite de l'élection des candidats actionnaires concernés; les changements dans la direction; les changements dans la composition du conseil; les conditions économiques et commerciales générales; la concurrence dans le secteur; les fluctuations de l'inflation, des devises et des taux d'intérêt; les variations des prix du carburant; les développements législatifs et/ou réglementaires; la conformité aux lois et règlements environnementaux; les mesures des organismes de réglementation; l'augmentation des coûts de maintenance et d'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à la technologie et le risque connexe de cybersécurité; les restrictions commerciales, les tarifs, d'autres mesures de représailles ou d'autres changements aux arrangements commerciaux internationaux; les changements dans le comportement des consommateurs; divers événements susceptibles de perturber les opérations, y compris les événements naturels; les changements climatiques; les négociations collectives et les perturbations; les réclamations environnementales; les incertitudes liées aux enquêtes, procédures ou autres types de réclamations et litiges; les risques et responsabilités découlant de déraillements; le calendrier et l'achèvement des programmes d'immobilisations; et d'autres risques détaillés périodiquement dans les rapports déposés par Transat auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières au Canada. Bon nombre

de ces risques et incertitudes pourraient affecter les résultats réels de Transat et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans toute information prospective fournie par Transat. L'impact de tout facteur sur un élément particulier d'information prospective n'est pas déterminable avec certitude, car ces facteurs sont interdépendants, et la conduite de Financière Outremont dépendrait de son évaluation de l'avenir en tenant compte de toutes les informations alors disponibles.

Si un facteur affecte Transat de manière imprévue, ou si les hypothèses sous-jacentes aux informations prospectives s'avèrent incorrectes, les résultats ou événements réels pourraient différer sensiblement des résultats ou événements prévus. Il n'y a aucune garantie que les résultats ou développements anticipés par Financière Outremont seront réalisés ou, même s'ils sont réalisés en grande partie, qu'ils auront les conséquences attendues pour Transat. Toutes les informations prospectives et déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse sont expressément assujetties dans leur intégralité à la présente mise en garde. Les informations prospectives sont fournies à la date du présent communiqué de presse et, sauf dans la mesure requise par la loi applicable, Financière Outremont décline toute intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement ces informations prospectives, que ce soit en raison de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

Clause de non-responsabilité relative aux informations provenant de sources publiques

Certaines des informations contenues dans les présentes, y compris, sans s'y limiter, les informations concernant Transat et les membres de ses groupes de pairs opérationnels, de rémunération et autres groupes notés, ont été tirées ou sont basées sur des documents ou dossiers accessibles au public déposés sur SEDAR+ et d'autres sources publiques. Les informations incluent également des données sur le secteur et d'autres statistiques obtenues auprès de publications indépendantes, de rapports de recherche et d'autres sources publiées indépendantes. Bien que Financière Outremont considère ses sources comme fiables et n'ait aucune connaissance qui indiquerait que les informations tirées ou basées sur ces documents, dossiers, publications, rapports ou autres sources publiques sont inexactes ou incomplètes, Financière Outremont ne donne aucune représentation ou assurance quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations, ni à l'adéquation des informations à toute fin analytique particulière, et n'assume pas et décline expressément toute responsabilité en relation avec ces informations tirées ou basées sur ces documents, dossiers, publications, rapports et autres sources publiques, ou pour tout manquement de la part de ces entités à divulguer publiquement des événements ou des faits qui pourraient être survenus ou affecter l'importance ou l'exactitude de ces informations, mais qui sont inconnus de Financière Outremont. L'utilisation de ces informations ne doit pas être interprétée comme indiquant qu'un tiers appuie les points de vue exprimés par Financière Outremont dans les présentes.

Avis aux actionnaires aux États-Unis

Transat est une société régie par les lois du Canada. La présente sollicitation de procurations n'est pas assujettie aux exigences de l'article 14(a) de la loi américaine Securities Exchange Act de 1934, telle que modifiée (la « loi américaine sur les bourses de valeurs »). En conséquence, la présente sollicitation de procurations est effectuée aux États-Unis à l'égard de valeurs mobilières de Transat conformément aux lois canadiennes sur les sociétés et les valeurs mobilières, et le présent communiqué de presse a été préparé conformément aux exigences de divulgation applicables au Canada. Les actionnaires aux États-Unis doivent savoir que ces exigences canadiennes diffèrent des exigences applicables aux circulaires de procuration en vertu de la loi américaine sur les bourses de valeurs.

Renseignement : Annick Bélanger, belanger.annick@icloud.com ou 514 755-2050